



## Conseil économique et social

Distr. générale  
15 décembre 2009  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

#### Comité des transports intérieurs

##### Soixante-douzième session

Genève, 23-25 février 2010

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

##### Évaluation et organisation des futurs travaux

### Évaluation biennale pour l'exercice 2008-2009

#### Note du secrétariat

#### Résumé

##### *Résumé*

À sa réunion de novembre 2007, le Bureau a examiné et approuvé les propositions relatives aux réalisations escomptées et aux indicateurs de succès correspondants pour chaque module d'activités pour l'exercice biennal 2008-2009. À sa session suivante, en février 2008, le Comité a approuvé les mêmes réalisations escomptées et indicateurs de succès correspondants pour chaque module d'activités. Conformément à la décision de la Commission économique pour l'Europe priant chaque comité sectoriel de procéder à des évaluations biennales, ces dernières ont été soumises au Comité exécutif et approuvées. À sa session de novembre 2009, le Bureau a examiné le rapport des organes subsidiaires du Comité contenant l'évaluation des réalisations escomptées, des indicateurs y relatifs et des méthodes établis au début de l'exercice biennal 2008-2009 pour chaque module d'activités, approuvés par les groupes de travail respectifs. Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver l'évaluation pour l'exercice 2008-2009.

## Mandat

1. Conformément à la décision prise par la Commission à sa session de 2004, les comités sectoriels ont été invités à procéder à des évaluations biennales des résultats de leurs sous-programmes respectifs et à prendre en compte les résultats de ces évaluations pour établir leurs programmes de travail (E/ECE/1416, par. 28 c), et E/ECE/1415/Add.1).
2. En application de cette décision, le présent document contient l'évaluation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès s'y rapportant pour chaque module d'activités du sous-programme des transports adoptés au début de l'exercice biennal 2008-2009. Le cadre stratégique 2008-2009 pour le sous-programme des transports a été approuvé par l'Assemblée générale (A/62/6 (chap. 19)).

## Introduction

3. La Commission économique pour l'Europe (CEE) est censée planifier ses activités à l'avance et avec la participation des parties prenantes, pour que la Cinquième Commission de l'Assemblée générale puisse prendre les décisions nécessaires en matière de financement. De même, les responsables de programme doivent établir des rapports sur leurs réalisations après deux ans d'activités.
4. En vertu du système de gestion fondé sur les résultats de l'ONU, les programmes sont évalués en fonction des résultats obtenus et pas seulement des produits réalisés. Cela nécessite la mise en place de mécanismes permettant de suivre les réalisations obtenues et les enseignements tirés et d'en rendre compte, ce qui devrait conduire à de meilleurs résultats.

### I. Évaluations biennales des résultats de la CEE pour l'exercice 2008-2009

5. Les États membres de la CEE, résolus à garantir la transparence et l'efficacité de la gestion des programmes, sont convenus à la session de 2004 de la Commission de mettre davantage l'accent sur l'évaluation comme instrument de gestion des travaux de la Commission. Celle-ci a donc demandé aux comités sectoriels de procéder à des évaluations biennales de leurs sous-programmes respectifs et de tenir compte des résultats de ces évaluations pour définir leurs programmes de travail. La réforme de la CEE lancée en 2005 a encore consolidé cette approche.
6. Les évaluations biennales devraient donner aux membres de chaque comité sectoriel la possibilité d'examiner et de réaffirmer en permanence la pertinence des activités et de leurs regroupements en vue de la réalisation des objectifs des sous-programmes. Les résultats de ces évaluations devraient contribuer à la définition des priorités des sous-programmes et à l'affectation correspondante des ressources.
7. Dans le cadre des évaluations biennales, chaque comité sectoriel a été chargé de recenser les groupes d'activités et de convenir pour chacun d'eux des réalisations escomptées pour 2008-2009, en précisant les indicateurs de succès et les méthodes de mesure qui y sont associés.
8. Ces évaluations biennales devraient comporter deux étapes: a) une étape pour la planification, avant le début de chaque exercice biennal comme indiqué plus haut; et b) une étape pour l'évaluation, vers la fin de l'exercice biennal, pour faire le point des travaux

pour chaque réalisation escomptée, y compris les enseignements tirés et les recommandations en vue d'éventuels ajustements des programmes.

9. Le Comité a approuvé les réalisations escomptées et les indicateurs de succès proposés pour chaque module d'activités à sa session de février 2008. Les modules d'activités du sous-programme des transports, leurs réalisations et les indicateurs de succès prévus pour l'exercice 2008-2009 sont présentés en annexe au présent document.

## Annexe

**Réalisations escomptées et indicateurs de succès pour le sous-programme des transports, par module d'activités, aux fins de l'évaluation biennale des résultats pour l'exercice 2008-2009**

<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Coordination générale	Succès de la tenue des réunions annuelles du Comité des transports intérieurs (CTI) et de son Bureau ainsi que de celles du Président et des Vice-Présidents du CTI avec le Comité exécutif	<p>a) Nombre d'États membres participant aux réunions du CTI</p> <p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 32 + 14 organisations intergouvernementales/ONG, total 90 Résultats 2008-2009: 122</p> <p>b) Niveau de satisfaction des représentants des États membres participants concernant le service des réunions du CTI et de son Bureau, tel qu'exprimé dans les enquêtes effectuées après les réunions</p> <p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: Élevé Résultats 2008-2009: Élevé</p> <p>c) Niveau de satisfaction exprimé par le Comité exécutif concernant les activités du CTI à sa réunion annuelle avec les Présidents et les Vice-Présidents du Comité</p> <p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: Élevé Résultats 2008-2009: Élevé</p>
Tendances et économie des transports (y compris les liaisons de transport Europe-Asie)	Amélioration de la compréhension par les États membres des grandes tendances et de l'évolution des transports dans la région de la CEE et renforcement de la coopération en matière de développement des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie	<p>a) Nombre de pays participant aux réunions et aux activités</p> <p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 42 pays Résultats 2008-2009: 51 pays</p> <p>b) Niveau de satisfaction des participants quant à l'utilité des renseignements obtenus ainsi que des réunions et des activités, mesuré au moyen d'enquêtes</p> <p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 75 % d'évaluations positives Résultats 2008-2009: 83 % d'évaluations positives</p> <p>c) État d'avancement de la création d'un mécanisme</p>

<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
		de coopération aux fins du développement des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie  <i>Mesure de résultats:</i> Objectif: Création du Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie Résultats 2008-2009: Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie créé
Transports routiers	Renforcement de la mise en œuvre de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR)	a) Nombre de pays non membres de l'UE répondant à l'étude sur la mise en œuvre de l'AETR  <i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 6 pays Résultats 2008-2009: 7 pays  b) Nombre de domaines posant des problèmes mis en évidence et nombre de propositions visant à résoudre ces problèmes  <i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 3 ou 4 domaines Résultats 2008-2009: 5 domaines
Sécurité de la circulation routière	Renforcement de la mise en œuvre des Conventions de Vienne de 1968 sur la circulation et la signalisation routières et des Accords européens de 1971 les complétant	a) Nombre de pays répondant à l'enquête  <i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 10 pays Résultats 2008-2009: 11 pays  b) Nombre de domaines recensés en vue de l'évaluation  <i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 4 domaines Résultats 2008-2009: 4 domaines  c) Nombre de nouvelles Parties contractantes aux Conventions et aux Accords européens  <i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 8 Parties Résultats 2008-2009: 3 Parties
Harmonisation des Règlements concernant les véhicules	Améliorer et mettre à jour l'ensemble des règles et règlements concernant les véhicules, y compris les règlements mondiaux	a) Nombre d'amendements apportés aux règles et règlements existants  <i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 140 amendements Résultats 2008-2009: 199 amendements

<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
		<p>b) Nombre de nouveaux règlements adoptés</p> <p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 2 règlements Résultats 2008-2009: 6 règlements</p> <p>c) Nombre de règlements techniques mondiaux adoptés</p> <p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 3 règlements Résultats 2008-2009: 6</p>
Transports par chemin de fer	Meilleure compréhension des opérations et des politiques en matière de transport ferroviaire dans la région, notamment les questions liées à l'infrastructure, au passage des frontières, à l'interopérabilité, au suivi et à la mise à jour des instruments juridiques pertinents ainsi que le renforcement de la coopération des pays membres pour traiter ces questions	<p>a) Nombre de pays, d'organisations intergouvernementales et d'ONG participant à la réunion annuelle du Groupe de travail des transports par chemin de fer et degré de satisfaction tel que mesuré dans le cadre d'enquêtes</p> <p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 42 Résultats 2008-2009: 30</p> <p>b) Nombre d'amendements à l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC), ainsi que de lignes actualisées et modifiées dans son annexe I, dont le Groupe de travail a assuré l'entrée en vigueur</p> <p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 2 amendements Résultats 2008-2009: aucun amendement</p> <p>c) Nombre d'ateliers/séminaires thématiques organisés et nombre de participants</p> <p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 2 ateliers/séminaires Résultats 2008-2009: 2 ateliers</p>
Transports par voie navigable	Amélioration et actualisation du cadre réglementaire pour l'infrastructure et les bateaux de navigation intérieure dans la région de la CEE	<p>a) Poursuite de l'amélioration de la résolution n° 61 en y ajoutant en annexe des Recommandations relatives à des prescriptions techniques harmonisées à l'échelle européenne applicables aux bateaux de navigation intérieure, et en lançant des travaux sur les prescriptions spécifiques applicables aux navires de mer et aux bateaux de plaisance</p>

Module	Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
		<p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: Adoption par le Groupe de travail des transports par voie navigable de nouveaux chapitres 20 et 21</p> <p>Résultats 2008-2009: Le Groupe de travail a adopté les nouveaux chapitres 20 et 21 sur les dispositions spéciales applicables aux navires de mer et aux bateaux de plaisance à sa cinquante-deuxième session en octobre 2008 (ECE/TRANS/SC.3/181, par. 29).</p> <p>b) Adoption d'un Livre blanc sur les tendances et l'évolution de la navigation intérieure dans la région</p> <p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: Publication du nouveau Livre blanc élaboré en étroite coopération avec les États membres, les commissions fluviales et la Commission européenne</p> <p>Résultats 2008-2009: Le Groupe de travail a adopté un avant-projet détaillé de Livre blanc pour un transport par voie navigable efficace et durable en Europe à sa cinquante-troisième session en novembre 2009 (ECE/TRANS/SC.3/183, par. 21). Le Livre blanc définitif sera publié en 2010 après consultations avec la Commission européenne, les commissions fluviales et d'autres organismes internationaux compétents.</p>
Transport intermodal et logistique	Meilleure compréhension des opérations et des politiques de transport intermodal durable et de logistique dans la région et meilleure coopération entre les pays membres de la CEE pour traiter ces questions grâce à l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques. Cela inclut les questions liées aux infrastructures et au passage des frontières, ainsi que le suivi et la mise à jour des instruments juridiques pertinents (les amendements à l'AGTC et son protocole).	<p>a) Nombre de pays, d'organisations intergouvernementales et d'ONG participant aux deux réunions annuelles du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24).</p> <p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 35 pays Résultats 2008-2009: 39</p> <p>b) Nombre d'amendements et de lignes actualisées ou modifiées dans l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) et son protocole</p> <p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 1 amendement Résultat 2008-2009: 1</p> <p>c) Nombre de nouvelles Parties contractantes à l'AGTC et à son protocole.</p> <p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 5 Parties contractantes Résultats 2008-2009: 2</p>

<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Problèmes douaniers intéressant les transports	Nouvelles adhésions aux instruments juridiques concernant la facilitation du passage des frontières et amélioration de leur mise en œuvre	<p>a) Nombre de pays et de participants aux réunions du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30), du Comité de gestion de la Convention TIR (AC.2) et des groupes d'experts</p> <p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 475 pays et Parties contractants, 1 300 participants Résultats 2008-2009: 368 pays, 900 participants</p> <p>b) Niveau de satisfaction ressortant des enquêtes</p> <p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 2 enquêtes Résultats 2008-2009: 2 enquêtes (dont une en cours)</p> <p>c) Nombre de nouveaux amendements adoptés et/ou examinés et nombre de nouvelles Parties contractantes</p> <p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 7 amendements adoptés et/ou examinés, 15 nouvelles Parties contractantes Résultats 2008-2009: 7 amendements, 8 nouvelles Parties contractantes</p>
Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)	Échange de données d'expérience, de bonnes pratiques et renforcement des capacités en vue de l'intégration des politiques relatives aux transports, à l'environnement et à la santé, axés sur l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale (EOCAC) et l'Europe du Sud-Est (ESE)	<p>a) Nombre de pays et d'ONG participant aux réunions du Comité directeur du PPE-TSE et aux ateliers organisés dans ce cadre</p> <p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 2008-2009: 30 pays Résultats 2008-2009: 89</p> <p>b) Préparation (examen et évaluation des politiques du PPE-TSE) et organisation efficaces (nombre de participants de haut niveau) de la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement en 2008, notamment l'adoption d'une déclaration politique sur les mesures concrètes de suivi du PPE-TSE</p> <p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 1 déclaration Résultat: 1 déclaration</p>

<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
		<p>c) Efficacité avérée du PPE-TSE et son impact sur les démarches politiques nationales visant l'intégration des transports, de la santé et de l'environnement, comme en témoigne le nombre de documents téléchargés via le Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE</p> <p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 180 documents Résultats: 92</p>
Transport de marchandises dangereuses (CEE)	Adoption d'amendements à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et, à l'issue d'activités communes entreprises avec l'Organisation intergouvernementale des transports internationaux ferroviaires (OTIF) et la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR), respectivement, d'amendements au Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (RID) et à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN), afin de conserver le niveau nécessaire de sûreté, de sécurité et de protection de l'environnement dans un dispositif réglementaire harmonisé et cohérent applicable au transport des marchandises dangereuses en s'inspirant des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses; et mise en application effective par la voie de la législation internationale et nationale.	<p>a) Amendements à l'ADR, au RID et à l'ADN adoptés en 2007 et 2008, entrés en vigueur avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour le transport international et avant le 1<sup>er</sup> juillet 2009 pour la circulation intérieure dans tous les pays membres de l'Union européenne et de l'Espace économique européen (EEE), correspondant notamment aux Recommandations de l'Organisation des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type (quinzième édition révisée) de 2007</p> <p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 1 série d'amendements à chaque instrument juridique Résultats 2008-2009: 1 série d'amendements à l'ADR et au RID et 1 série d'amendements à l'ADN</p> <p>b) Avant la fin de 2008, publication d'une version révisée 2009 regroupant l'ADR et l'ADN</p> <p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 1 ADR, 1 ADN Résultats: 2008-2009: 1 ADR, 1 ADN</p> <p>c) Nombre de chauffeurs et de conseillers en matière de marchandises dangereuses formés/nombre de stages organisés/nombre de certifications de chauffeurs et de conseillers en matières dangereuses/nombre de contrôles opérés/nombre d'homologations de véhicules/nombre d'homologations de citernes/nombre de nouveaux emballages approuvés/nombre de certificats émis au titre de l'ADN/etc., de manière à tenir compte des nouveaux amendements ou d'une partie de ceux-ci</p>

Module	Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
Transport de marchandises dangereuses (ECOSOC)	Développement et réexamen des recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, rédigées sous la forme de Règlement type, compte tenu des progrès techniques, de l'apparition de nouvelles matières dangereuses et de nouveaux matériaux de construction, des besoins des systèmes modernes de transport et, surtout, des impératifs de sécurité et de sûreté des personnes et des biens et de protection de l'environnement. Ces recommandations doivent représenter un ensemble de dispositions fondamentales permettant d'établir sur une base uniforme des règlements nationaux et internationaux s'appliquant aux divers modes de transport.	<p><i>Mesure de résultats:</i> [à déterminer – questionnaire en cours]  <i>Objectif:</i>            Résultats: 2008-2009: Le caractère approprié de cet indicateur n'est pas encore confirmé en raison des difficultés à recueillir des renseignements détaillés; voir les conclusions du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15) aux paragraphes 63 et 64 du document ECE/TRANS/WP.15/203 et les résultats de l'enquête.</p> <p>a) Nombre d'instruments juridiques internationaux modifiés compte tenu des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type (quinzième édition révisée) de 2007</p> <p><i>Mesure de résultats:</i>  <i>Objectif:</i> 6 instruments juridiques internationaux            Résultats 2008-2009: 6 (ADR 2009, ADN 2009, RID 2009, édition 2009-2010 des Instructions techniques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), édition 2008 du Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG), Directive 2008/68/EC de l'UE)</p> <p>b) Nombre de gouvernements ayant adopté les dispositions de la dernière édition révisée des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type pour la réglementation du transport intérieur</p> <p><i>Mesure de résultats:</i>  <i>Objectif:</i> 35 gouvernements            Résultats 2008-2009: Au moins 38 (les 27 États membres de l'UE ainsi que les pays candidats que sont la Croatie, la Turquie et l'ex-République yougoslave de Macédoine; les 3 pays de l'EEE; la Suisse, les États-Unis d'Amérique, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande)</p>

Module	Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)	Développement et révision, si besoin est, du SGH visant à garantir sa pertinence et son utilité pratique (y compris, quand cela semble approprié, élaboration de lignes directrices supplémentaires sur son interprétation et son utilisation en vue d'une application cohérente) et surveillance de la mise en œuvre du SGH dans le monde entier. Le SGH devrait servir de base à l'harmonisation des règles et des règlements sur les produits chimiques à l'échelle nationale, régionale et mondiale avec pour objectif une meilleure protection de la santé humaine et de l'environnement pendant la manipulation, le transport, le stockage et l'utilisation des produits chimiques	<p>Pour les éditions précédentes:</p> <p>Treizième édition révisée: La Communauté andine (État plurinational de Bolivie, Colombie, Équateur et Pérou) a élaboré un projet de règlement fondé sur la treizième édition révisée du Règlement type, qui est encore en examen;</p> <p>Douzième édition révisée: adoptée en tant que norme nationale en Malaisie; incorporée dans le droit interne au Brésil et en Thaïlande;</p> <p>Les pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR) (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay appliquent un accord sur le transport intérieur de marchandises dangereuses (Acuerdo sobre Transporte de Mercancías Peligrosas en el MERCOSUR) fondé sur la septième édition révisée du Règlement type, qui est mis à jour sur la base de la douzième édition révisée.</p> <p>c) Amendements à la quinzième édition révisée du Règlement type et à la quatrième édition révisée du Manuel d'épreuves et de critères adoptés en 2008 et incorporés dans la seizième édition révisée du Règlement type et la cinquième édition révisée du Manuel d'épreuves et de critères avant fin 2009</p> <p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 2 séries d'amendements Résultats 2008-2009: 2 séries d'amendements (ST/SG/AC.10/36, Add.1 et 2)</p>
		<p>a) Nombre d'instruments juridiques internationaux, de codes, de directives ou de normes ayant été adoptés ou modifiés compte tenu des dispositions du SGH</p> <p><i>Mesure de résultats:</i> Objectif: 9 instruments juridiques internationaux Résultats 2008-2009: 16 (dont 11 directives de l'UE)</p> <p>b) Nombre de gouvernements ayant intégré les dispositions du SGH ou les amendements au SGH dans leur réglementation nationale applicable à la classification et à l'étiquetage des produits chimiques dans des secteurs autres que celui du transport</p>

<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
		<p><i>Mesure de résultats:</i>            Objectif: 10 gouvernements            Résultats 2008-2009: Au moins 41 (les 27 États membres de l'UE; les 3 pays de l'EEE; l'Australie, la Chine, le Japon, la Malaisie, Maurice, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée, la Fédération de Russie, Singapour, la Suisse, l'Uruguay)</p> <p>c) Adoption en 2008 d'une série d'amendements au SGH montrant que des activités qui, selon le programme de travail 2007-2008, devaient être achevées avant la fin de 2008 ont effectivement été menées à bien (ST/SG/AC.10/C.4/24, annexe 2, points 2 c) ii), 2 c) iii) et 2 c) iv)).</p> <p><i>Mesure de résultats:</i>            Objectif: 1 série d'amendements            Résultats 2008-2009: 1 série d'amendements (ST/SG/AC.10/36/Add.3)</p>